

## Ce que peuvent faire les collectivités pour contribuer aux objectifs du PRSE\*

- ▶ Intégrer la prévention du bruit dans l'environnement dans les documents d'urbanisme ;
- ▶ Mettre en oeuvre des actions de prévention des risques auditifs chez les jeunes.

## Exemple d'action menée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Campagne régionale « Ecoute tes oreilles ! » CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2015-2016

La campagne de prévention « Ecoute tes oreilles ! » a pour objectif de sensibiliser et former en 5 ans 33 % des établissements scolaires de la région, soit près de 50 000 élèves (en classe de 6ème) et 300 enseignants et infirmières scolaires à la prévention des risques auditifs et extra-auditifs.

Expérimentée au cours de l'année scolaire 2015/2016, la campagne de prévention « Ecoute tes oreilles ! », financée par l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, est pilotée par le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES) et le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (GRAINE) Provence-Alpes-Côte d'Azur et mise en œuvre par les comités départementaux en éducation pour la santé de la région ainsi que les structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable, en lien étroit avec les Rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice, le Centre d'Information et de Documentation du Bruit (CIDB) et l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Marseille.

La campagne s'est déroulée en 2017 dans 28 collèges de la région qui se sont portés volontaires, et devrait durer trois ans. Le programme comprend une rencontre régionale de lancement (décembre 2016), la formation de deux personnes par établissement scolaire participant sur le thème « bruit et santé », deux interventions de 2 heures par le CIDB auprès des élèves de 6ème, et un temps de bilan entre l'intervenante externe en santé environnementale et le personnel concerné de l'établissement scolaire. Cette réunion comprend un temps d'accompagnement pédagogique pour aider à la mise en place et à la pérennité de l'action au sein du collège.

### Pour en savoir plus

[www.cres-paca.org/a/398/prevention-des-risques-auditifs-chez-les-collegiens](http://www.cres-paca.org/a/398/prevention-des-risques-auditifs-chez-les-collegiens)

[youtu.be/RZVNzE249KU](https://youtu.be/RZVNzE249KU)

\* Les exemples d'actions proposés relèvent des orientations du PRSE 3. Ils ne sont pas exhaustifs et ne constituent pas un rappel des obligations réglementaires des collectivités.